



Annales historiques de la Révolution française

334 | octobre-décembre 2003
Varia

Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : L'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale

Jean-Luc Chappey



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/867>

DOI : 10.4000/ahrf.867

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Jean-Luc Chappey, « Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : L'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 334 | octobre-décembre 2003, mis en ligne le 08 décembre 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/867> ; DOI : 10.4000/ahrf.867

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : L'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale

Jean-Luc Chappey

- ¹ La presse occupe une place essentielle dans les activités politiques et intellectuelles de Pierre-Louis Roederer (1754-1835), particulièrement pendant la période directoriale et consulaire. On connaît le rôle joué par le fameux *Journal de Paris* créé par Olivier Corancez en 1777, dont Roederer devient co-proprétaire en janvier 1795 ¹ et qui constitue à partir de cette date le principal support de son intervention publique dans les débats politiques ². Mais le journal ne saurait être réduit chez Roederer à un simple instrument d'intervention ou « vecteur » d'idées dans l'espace public. J'aimerais à cet égard montrer comment la réflexion sur la presse, et plus précisément sur les questions touchant au statut du journaliste, aux modalités d'écriture journalistique et à la construction d'un public particulier de lecteurs, constituent chez Roederer les matériaux de sa pensée politique et les fondements de ses prises de position. Si son nom ne figure pas dans le *Dictionnaire des Girouettes*, l'on sait, à travers les témoignages des contemporains, que son parcours politique est particulièrement sinueux, que ce soit sous le Directoire, où il apparaît successivement comme le défenseur et l'adversaire du régime directorial et de la Constitution de l'an III, ou sous le Consulat, période pendant laquelle les faveurs qu'il obtient et qui le placent dans les rangs des « hommes d'acier » du régime (conseiller d'État, directeur de l'Instruction publique) ne doivent pas faire oublier sa mise à l'écart progressive à partir de 1802. Pour tenter de dégager la cohérence d'un tel parcours que d'aucuns auraient tendance à qualifier d'« opportuniste », nous avons cherché à comprendre comment les réflexions sur la presse et les pratiques journalistiques de Roederer pouvaient s'articuler et donner corps à un projet politique. Plus précisément, nous nous sommes interrogé sur les rapports qui pouvaient exister entre, d'un côté, les pratiques journalistiques de Roederer, et de l'autre, une entreprise de théorisation et de

formalisation progressive des notions d'« esprit public » et d'« opinion publique » (qui ouvre vers une réflexion plus générale sur les conditions de l'émergence d'un « centre » politique et d'une assise sociale susceptible de garantir l'ordre et la stabilité). Ainsi, à défaut de présenter une étude précise des discours contenus dans les journaux rédigés par Roederer, nous montrerons comment, à travers son activité journalistique et l'attention qu'il porte à la question de « l'opinion publique », Roederer tente de donner corps à un projet politique qui accorde plus d'importance à la nature sociale, voire sociologique, du régime politique qu'aux fondements institutionnels. Pour cette étude, je me suis appuyé sur plusieurs types de sources : 1) les journaux : j'ai laissé de côté, et je montrerai pourquoi, le *Journal de Paris* pour m'intéresser à deux journaux créés par Roederer : le *Journal d'économie publique, de morale et de politique* publié entre le 27 août 1796 (10 fructidor an IV) et le 11 octobre 1797 (20 vendémiaire an VI), sa disparition correspondant aux difficultés politiques auxquelles est confronté son rédacteur au lendemain de la journée du 18 fructidor an V ; les *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique* publiés entre le 21 décembre 1799 et septembre 1800 ; j'évoquerai également une publication au statut hybride, les *Opuscules littéraires et philosophiques*, dont le premier volume est publié en octobre 1799 (les deux suivants successivement en 1801 et 1803), qui se présente comme un recueil d'articles du *Journal de Paris* ; 2) les archives privées de Roederer conservées aux Archives nationales, particulièrement le carton « Presse, Imprimerie, Librairie » (Arch. nat., Archives privées de Pierre-Louis Roederer. 29 AP 91) où sont rassemblés des documents de premier ordre sur le monde de la presse parisienne entre 1799 et 1810, sources importantes qui ont déjà retenu l'attention, en particulier d'André Cabanis qui y a puisé une riche documentation pour son étude sur la presse consulaire et impériale.

- 2 Le lancement en août 1796 du *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, ce « journal rouge » (de la couleur de sa couverture), au format in-8°, peut surprendre, sachant qu'avec le *Journal de Paris* Roederer bénéficie déjà d'une influence importante au sein du monde de la presse parisienne³ et en tire des bénéfices financiers conséquents⁴. Certes, on peut expliquer cette création par une volonté d'indépendance plus grande face au contrôle exercé par Corancez dans les colonnes du *Journal de Paris*. On peut également voir dans cette création, et c'est l'objet de quelques critiques qui apparaissent déjà à l'époque, un moyen efficace pour jouer sur plusieurs espaces d'intervention, permettant ainsi la construction d'un double, voire d'un triple discours, ce qui reviendrait à mettre en avant le côté « opportun » de cette création. En fait, en créant ce nouveau journal, Roederer veut marquer une réelle distance vis-à-vis du *Journal de Paris*. Justifiant plus tard la création de ce nouveau journal, Roederer écrit que « [le *Journal de Paris*] ne suffisant pas à l'activité de mon esprit et ne me permettant pas, par son peu d'étendue, les développements dont les principes avaient quelquefois besoin, j'entrepris la rédaction d'un journal décadaire de quatre feuilles d'impression »⁵ : par sa périodicité décadaire et non pas quotidienne, par les articles et la ligne éditoriale suivie, par le public qu'il vise, le *Journal d'économie publique* se démarque nettement du journal de Corancez dont la correspondance avec Roederer montre d'ailleurs qu'il ne craint pas la concurrence commerciale entre les deux feuilles⁶. La création du *Journal d'économie* peut être considérée comme la première étape d'une entreprise commerciale et éditoriale plus ambitieuse. D'une part, Roederer s'entoure à cette occasion d'une équipe de collaborateurs choisis parmi ses plus proches amis, l'abbé Morellet, Adrien Lezay-Marnésia, Camille Saint-Aubin, mais aussi Dupont de Nemours et Dyanière, tous les deux

membres de la section « Économie politique » de la Classe des Sciences Morales et Politiques de l'Institut National, section à laquelle appartient également Roederer qui, contrairement au *Journal de Paris* où il n'apparaît que sous son nom et signe le plus souvent ses articles de l'initiale « R », se présente dans le *Journal d'économie* sous le titre de « membre de l'Institut national ». D'autre part, à partir de brumaire an V (oct./nov. 1797), le *Journal d'économie*, d'abord imprimé sur les presses du *Journal de Paris*, change d'adresse pour s'installer au n° 499 de la rue Buffaut où Roederer aménage une imprimerie. Notons à cet égard que des presses installées rue Buffaut sortiront deux ouvrages, *Du Gouvernement des finances* de Montesquieu et le *Traité des délits et des peines* de Beccaria traduit par l'abbé Morellet ⁷, suivi de la *Théorie des lois pénales* de Bentham, traduit par Saint-Aubin, signe manifeste de la volonté de Roederer de mettre en place autour du *Journal d'économie* et des membres de son comité de rédaction un espace efficace pour intervenir dans l'espace public ⁸. Selon Roederer, la justification de cette intervention repose sur la nécessité, présentée comme urgente, de « réveiller l'esprit public ».

- 3 Les questions relevant de « l'esprit public », ou de la notion utilisée alors comme synonyme, « l'opinion publique », occupent une place essentielle dans les colonnes du *Journal d'économie*. Ainsi, la « seconde section » (des quatre qui composent le journal) sera, selon le prospectus, rédigée à partir des « ouvrages de vers ou de prose qui seront de nature à inspirer de bons sentiments de morale, en même temps que les mémoires propres à éclairer sur les principes ». Cette importance accordée à « l'esprit public » chez Roederer renvoie à une conception plus large de l'espace politique, et plus particulièrement, des conditions nécessaires à assurer « l'ordre ». Rappelons à cet égard que c'est dans l'introduction du premier tome du *Journal d'économie* que l'on trouve cette phrase désormais fameuse : « L'ordre, l'ordre ; voilà l'objet de toute constitution, la tâche de tout gouvernement, le principe de toute prospérité publique »⁹.
- 4 Selon Roederer, la Constitution et les différents institutions qui en découlent sont les fondements nécessaires à l'ordre politique, mais ne représentent qu'une « machine » qui ne peut suffire à garantir la stabilité et l'harmonie sociale. Il faut en effet que cette machine soit dotée d'un « mouvement », d'une force qui en permette le fonctionnement et assure l'équilibre entre les différentes parties. Ce mouvement, cette force, c'est ce que Roederer désigne sous les notions d'« esprit public » ou d'« opinion publique », définie comme la somme des volontés individuelles. Or, pour Roederer, il convient de distinguer « l'esprit public » qui règne dans l'« état de révolution », à celui qui doit prévaloir dans l'« état de constitution ». En « état de révolution », l'esprit public repose sur « l'enthousiasme général », sur les « passions particulières » qui « conduisent ou plutôt entraînent toutes les volontés, souvent au préjudice de tous les intérêts » ; à l'inverse « sous une constitution, les diverses volontés sont fournies à une direction combinée qui les conduit vers l'intérêt commun » ¹⁰. On le voit, afin de garantir la stabilité et l'équilibre des institutions, « l'esprit public » ne saurait reposer sur « l'enthousiasme », mais sur « l'intérêt commun » dont la source doit être recherchée du côté de « l'instinct universel [...] pour l'ordre, parce que l'ordre fait la sûreté de tous » ¹¹. Or, selon Roederer, un constat s'impose qui justifie très largement la décision de créer un nouveau journal : il n'y a plus d'esprit public. Le 30 vendémiaire an V, un long article est consacré à justifier ce qui, selon lui, souligne le « néant » et « l'absence » de l'esprit public :

« Nous jugeons de cette absence par plusieurs circonstances : 1) il ne se vend pas de livres ; 2) il n'existe pas de journal prédominant ; 3) il n'existe point de spectacle de parti ; 4) point de société formant un parti ; 5) point de conversations, ni dans les lieux publics, ni dans les sociétés particulières qui aient un même objet [...]. Nous

nous trompons peut-être, mais il nous semble que la dégradation du commerce de la librairie est un symptôme assuré de la dégradation des esprits. [...] D'après ce qui précède, nous sommes dispensés de prouver qu'il n'existe point d'esprit public à Paris. [...] Là où le sentiment de tous est concentré dans l'intérêt général, il ne peut y exister de disposition à aucun acte d'utilité publique »¹².

- 5 On le comprend, c'est pour tenter de pallier cette « absence » d'esprit public que Roederer crée son *Journal d'économie* qui doit s'imposer comme un « journal prédominant » susceptible de lutter, d'une part, contre « l'enthousiasme » et le règne des passions, et d'autre part, contre l'égoïsme et l'indifférence des citoyens. Dans le *Journal de Paris*, il tient depuis février 1795 (sous l'anonymat d'abord, puis à partir de février 1795 sous l'initiale « R ») une rubrique « Esprit public » dans laquelle il cherche à informer ses lecteurs de l'état des « opinions » de la population parisienne en présentant des comptes rendus d'articles de presse, d'ouvrages, de productions théâtrales¹³. Or, désormais et à travers le *Journal d'économie*, il ne s'agit pas d'informer les lecteurs, mais de contribuer à construire et à réveiller cet « esprit public » particulièrement chez les élites sociales et culturelles auxquelles cette feuille est destinée¹⁴. Pour justifier l'importance qu'il accorde à ce « réveil de l'esprit public », il convient de préciser la situation personnelle de Roederer dans le jeu politique en 1796. Celle-ci est alors particulièrement difficile : aux critiques violentes dont il est la cible dans les journaux démocrates (du fait de son attitude en août 1792 et de ses prises de position sur les lois de brumaire an IV contre les parents d'émigrés et les prêtres réfractaires), s'ajoutent les foudres de la presse « royaliste » du fait de son soutien aux mesures de répression qui ont suivi l'insurrection de vendémiaire an IV, attaques qui l'obligent d'ailleurs à cesser provisoirement sa collaboration au *Journal de Paris*. La difficulté réelle de Roederer (il n'est pas le seul dans ce cas) est de promouvoir l'existence d'un « centre » politique qui exclut aussi bien l'anarchisme que le royalisme. Dans le *Journal d'économie*, il multiplie les articles dans lesquels il appelle au rassemblement des « modérés » au sein d'un « parti de la raison » constitué des « citoyens honnêtes et éclairés »¹⁵ qui doivent combattre les « jacobins », amalgamés aux « royalistes », qu'il stigmatise comme la menace la plus grave. À cet égard, la composition du comité de rédaction du *Journal d'économie* tend à rendre visible cette recherche d'une « alliance des modérés », une alliance qu'il trouve dans l'union entre les républicains « conservateurs » et les « monarchistes constitutionnels ». Mais, selon Roederer, la constitution de ce « centre » ne saurait suffire pour assurer la stabilité sociale et politique. Afin de « sortir » de la politique de bascule à laquelle se heurte le régime directorial et dont il est lui-même victime, il s'agit de faire émerger une base sociale susceptible de garantir la stabilité des institutions et la défense du régime. De fait, le gouvernement doit chercher à s'appuyer sur les éléments de la société qui sont favorables à la stabilité et à l'ordre, c'est-à-dire sur les membres de l'élite sociale et culturelle. Or, pour qu'une telle alliance soit possible, il faut, et nous retrouvons là la véritable fonction assignée au *Journal d'économie*, réveiller cet esprit public, c'est-à-dire faire émerger une communauté d'intérêts fondés sur des principes communs susceptibles de favoriser cette réunion des volontés entre les élites sociales et culturelles. Se présentant lui-même sous les traits d'un intermédiaire entre les « vérités les plus claires et l'opinion publique », Roederer, entouré des « amis de la liberté et de la raison », affirme ainsi avoir créé un journal pour « conduire », diriger et servir de guide à l'« esprit public ».
- 6 On constate, cela changera par la suite, que la presse et le journal sont considérés alors par Roederer (qui sera l'un des plus virulents adversaires des lois du 12 floréal an III et de

germinal an IV visant à limiter la liberté de la presse [16]) comme les instruments les plus efficaces pour revivifier cet esprit public parmi les élites sociales. Toujours dans le premier tome du *Journal d'économie*, Roederer présente des extraits d'un « Essai analytique sur les divers moyens établis pour la communication des pensées entre les hommes en société », écrit par un « Suisse célèbre » et dont il aurait commencé la traduction. Dans cette présentation, il souligne que « les journaux [...] ayant un nombre de lecteurs immensément plus considérable que les ouvrages de librairie [...], étant l'aliment nécessaire de la conversation de chaque jour, non seulement [...] agissent sur une plus grande masse d'hommes, mais ils agissent plus puissamment qu'aucun autre genre d'écrits »¹⁷. Néanmoins, il ne peut s'agir de n'importe quel journal, de n'importe quel type d'écriture journalistique, et au final, de n'importe quel public de lecteurs. La création du *Journal d'économie* marque une rupture importante dans la position de Roederer comme journaliste, rupture soulignée par plusieurs éléments : 1) la périodicité : contrairement au *Journal de Paris* (un quotidien), la publication du *Journal d'économie* est décadaire ; 2) la posture du rédacteur : nous avons vu que, dans le *Journal d'économie*, il fait suivre son nom de « membre de l'Institut National », titre qui lui permet de donner au journal une légitimité et un statut particulier. Pour dire vite, en rendant visible son appartenance à cette institution intellectuelle et politique majeure, Roederer entend faire de son journal un modèle de « journal raisonnable », clairement distinct des « journaux de parti » fustigés sous le titre de « journaux passionnés » (le contre-modèle pouvant être recherché du côté du *Journal des hommes libres* de Vatar). Ces quelques idées se trouvent clairement exprimées en floréal an V, dans les colonnes du *Journal d'économie*, à l'occasion d'une polémique avec Benjamin Constant qui dans un pamphlet, *Des réactions politiques*, s'attaque très violemment aux journalistes accusés de pervertir l'esprit public. Dans sa réponse, Roederer défend le modèle d'un journal « raisonnable », rédigé par un « journaliste – homme de lettres », journal qui, à l'opposé des journaux « de parti », est, non seulement susceptible de jouer une véritable « magistrature de la raison », mais aussi de survivre plus longtemps dans un contexte de forte concurrence commerciale : comme il l'affirme (et sur ce point on peut noter chez Roederer, homme d'affaires et professeur « d'économie politique » au Lycée républicain, l'articulation entre pensée économique et politique), « les journaux de parti sont éphémères, comme le sont les passions qui les inspirent et qui les accueillent. Ceux là seuls sont durables qui s'adressent à la raison parce que la raison est la compagne naturelle de l'homme. Le calcul est donc très propre à faire de la police des journaux, au lieu d'en opérer la corruption [...]. [Le rédacteur] s'il joint au mérite d'être sage dans ses idées, celui d'être énergique dans son style, [devient] un guide respectable de l'opinion ; il remplit non seulement la fonction de journaliste, mais aussi la fonction de bon citoyen et quelquefois celle d'homme de lettres »¹⁸. On le qualifierait aujourd'hui « d'essayiste politique », situé entre la figure du journaliste devant écrire quotidiennement et « coller à l'actualité » et celle de l'homme de lettres.

- 7 Le *Journal d'économie* se présente moins comme un journal d'actualité politique que comme un journal de réflexion. Une très large part du journal est consacrée à la publication de comptes rendus d'ouvrages ou de mémoires portant sur l'économie, l'organisation des institutions, la morale, la philosophie ou la littérature, de nombreux articles faisant directement écho aux activités de l'Institut National. Dans son entreprise pour revivifier l'esprit public, il s'agit surtout pour Roederer de présenter des matériaux susceptibles de devenir matière à discussions, plus précisément à conversations, et la précision est importante. Si ce journal doit servir de guide et de « magistrature de la raison », c'est non seulement en donnant aux lecteurs des matériaux de réflexion et en

diffusant des « principes », mais surtout en servant de support possible à la reconstitution d'une sociabilité considérée comme un espace de relations et d'échanges pacifié. Selon Roederer, redonner vie à l'esprit public ne passe pas par un élargissement de la sphère de discussion politique, mais par la construction d'une « sphère » restreinte et élitiste de conversation politique. Il s'agit de donner corps à un « esprit public » dont les contours se réduiraient aux catégories les plus aisées, les « honnêtes gens » ou « gens raisonnables », groupe auquel il destine son journal et qu'il entreprend en même temps de réifier. À travers son journal, Roederer doit en effet construire son public : le journal doit être un support d'homogénéisation de l'élite sociale autour de principes communs dont « l'ordre » est le principal. Il s'agit en même temps de lutter contre l'indifférence politique des élites, indifférence qui risque d'aboutir au divorce entre le « gouvernement » et les « esprits éclairés », et en même temps de tracer les contours d'une sphère de discussion politique où seraient neutralisées les oppositions liées à l'« esprit de parti » et aux « factions ». On trouve là un écho de la prise de position exprimée par Roederer dans le débat sur les clubs et les sociétés politiques et publiée dans le journal en floréal an V¹⁹ : selon lui, il faut supprimer ces « sociétés particulières » qui favorisent l'émergence de l'esprit de parti, ou les transformer en « salles de lectures », espaces pacifiés où la conversation doit permettre l'équilibre des tensions²⁰. De la même manière qu'il tend à critiquer les journaux ou les « sociétés particulières » qui aiguissent les passions et maintiennent l'esprit public en « état de révolution », Roederer ne pense pas que la dynamique d'un esprit public en « état de constitution » puisse être fondé sur un pluralisme politique : la vision « dépolitisée » de l'esprit public qui doit « animer » la machine politique est elle même une position politique car il s'agit de légitimer la confiscation du discours politique par l'élite sociale et culturelle dont les intérêts se confondent avec l'intérêt commun vers lequel doivent converger toutes les volontés. En usant de sa légitimité de « membre de l'Institut national », il s'agit désormais pour Roederer de délimiter les frontières et les formes d'un espace de discussion politique réduit aux contours d'une élite restreinte, source exclusive de l'esprit public et garante de l'équilibre politique et social. L'Institut national et les membres qui le composent, symboles de la « grande famille réunie », sont en quelque sorte érigés en modèles de cet « esprit public » que Roederer appelle de ses vœux. « Faire l'opinion », reconstituer « l'esprit public », c'est pour ce dernier s'appuyer sur une aristocratie du savoir, ces « esprits éclairés » auxquels Roederer confère le monopole de la parole politique.

- 8 Le 18 fructidor an V marque incontestablement un échec politique pour Roederer. On pourrait dire à ce titre que son activité de journaliste dans le *Journal de Paris* (où il multiplie les attaques contre les mesures prises contre les émigrés et la politique religieuse menée par le Directoire en particulier) entre en contradiction avec le statut d'« essayiste politique » qu'il entend défendre dans le *Journal d'économie*. Suspect et accusé de connivences avec les « royalistes », il doit cesser la publication du *Journal d'économie* et se mettre provisoirement en retrait de la vie publique, signe de l'échec de sa tentative politique de construire à travers son journal cette base sociale susceptible de garantir la stabilité. Durant l'année 1799 (an VII), Roederer joue, dans les colonnes du *Journal de Paris*, un rôle important dans l'offensive menée contre le Directoire. Se rapprochant du camp des « révisionnistes », il participe, comme les membres de la *Décade philosophique*, à la mise en place des conditions favorables au coup d'État de Bonaparte. La publication du premier tome de ses *Opuscules littéraires et philosophiques*²¹ en vendémiaire an VIII (octobre 1799) est très révélateur du cadre de solidarités dans lequel il gravite : il s'agit d'un recueil d'articles du *Journal de Paris* portant exclusivement sur des critiques d'ouvrages

littéraires et philosophiques. Les auteurs qui y sont présentés (Boulay de la Sarthe, l'abbé Sicard, Joseph Fiévée, Constant, Lezay-Marnésia) sont par leurs trajectoires politiques particulièrement représentatifs de cette élite politique et culturelle « mixte » sur laquelle Roederer entend construire cette voie « moyenne », sur laquelle il fonde ses espoirs de reconstitution de l'espace politique. Le coup d'État du 18 brumaire et la mise en place du régime consulaire dont il se fait, aux côtés d'un Pierre-Jean-Georges Cabanis, un chantre particulièrement actif lui permet de réapparaître au grand jour et, surtout, de formaliser davantage cette notion « d'opinion publique » qu'il distingue désormais de celle « d'esprit public ». La chute du Directoire peut être considérée chez Roederer comme la confirmation de ses craintes : un régime politique ne peut survivre s'il ne bénéficie pas d'une solide assise sociale. Entre le Directoire et le Consulat, les institutions ont certes changé, mais la nécessité de construire cette assise sociale reste toujours d'actualité. C'est sur ce point que l'on passe d'une pensée politique fondée sur la conception organiciste de « l'esprit public » (un mouvement qui viendrait animer une machine) à une pensée politique fondée sur une conception proprement sociologique qu'il formalise dans la notion « d'opinion publique ». Ici encore, la pratique de journaliste croise la pensée politique.

- 9 Le 21 décembre 1799 (30 frimaire an VIII), Roederer lance un nouveau journal, les *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*. Cette publication ne dure qu'une année puisqu'elle cesse en septembre 1800. Par son titre, mais aussi la fonction qu'il lui assigne, ce nouveau journal s'inscrit complètement dans la continuité du *Journal d'économie* revendiquée par l'éditeur. Il s'agit encore de faire de cette feuille l'outil d'une « magistrature de la raison » susceptible de réunir les élites sociales autour du régime consulaire que les *Mémoires* vont largement contribuer à légitimer. La position de son rédacteur s'est alors radicalement transformée. En décembre 1799, il fait son entrée au Conseil d'État où il devient président de la section de l'Intérieur. Roederer semble vouloir faire des *Mémoires* un journal « prédominant » : parmi ses collaborateurs réguliers, on trouve Alexis Cadet de Vaux, mais surtout Regnaud Saint-Jean d'Angély, conseiller d'État et autre représentant de ces « hommes d'acier » du nouveau régime ²². Dès le premier numéro, les *Mémoires* donnent une place très large aux débats et propositions de lois concernant la rédaction de la nouvelle Constitution à laquelle Roederer participe très activement. C'est dans le cadre de ces discussions que Roederer publie, dans les colonnes des *Mémoires d'économie*, un texte particulièrement intéressant pour nous, intitulé « De la majorité nationale de la manière dont elle se forme et des signes auxquels on peut la reconnaître, ou Théorie de l'opinion publique » ²³. Ce texte avait été inséré dans un ouvrage d'Adrien Lezay-Marnésia, publié en 1796 (an IV), *De la faiblesse d'un gouvernement qui commence et de la nécessité où il est de se rallier l'opinion publique*, qui répondait à un autre ouvrage publié par Benjamin Constant, *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* (1796). Quatre ans plus tard, Roederer décide ainsi de republier ce texte comme « préliminaire des discours que je propose de publier sur la nouvelle constitution, et dont le premier aura pour objet de montrer que les trois classes de notables institués par les trois degrés d'élections constitutionnelles et le sénatorial, constituent l'opinion publique organisée » ²⁴. C'est donc pour légitimer l'organisation institutionnelle et, plus particulièrement, la mise en place du nouveau système électoral que Roederer en vient à formaliser la notion « d'opinion publique ». Contentons-nous ici de résumer sa démonstration.

10 Dans ce texte, il distingue la « majorité légale », celle qui s'exprime lors des votes, de la « majorité nationale » ou « majorité réelle », souvent silencieuse qui « se forme spontanément dans toutes les occasions où la masse entière de la nation éprouve un changement d'existence, soit en bien, soit en mal ». Selon lui, « s'il est nécessaire que la majorité légale soit toujours respectée et obéie, il importe aussi que l'autre soit toujours observée, écoutée, consultée [...]. Pour savoir comment se forme le vœu de cette majorité réelle, il faut observer comment se communiquent les impressions et les pensées entre les différentes classes des citoyens, quelle force les pousse et les dirige dans leur marche »²⁵. Roederer propose alors une théorie sociologique de la diffusion des idées entre les différentes classes de citoyens, théorie qui s'appuie sur les principes sensualistes de la construction des idées présentés dans l'ouvrage qu'il publie en décembre 1799, *De la philosophie moderne*²⁶. Sur le modèle de la distinction entre le « langage d'action » et le langage conceptuel, il distingue le « sentiment public », versatile et incontrôlable, « qui prend naissance dans les classes inférieures du peuple, c'est-à-dire, les plus pauvres et les plus bornées » et « l'opinion publique [qui] prend sa source au sommet de la pyramide, et va toujours en descendant dans les classes inférieures »²⁷. Cette conception de « l'opinion publique » est fondée sur une vision hiérarchisée de la société²⁸ qui marque une confiscation totale de « l'opinion publique » en faveur d'une véritable « aristocratie » sociale. Il crée ainsi de nouvelles distinctions qui légitiment la prééminence des « propriétaires », des « honnêtes gens » dans l'espace social et politique, car « ce n'est pas sans scandale que l'on a remarqué [...] cette étrange association du génie et du talent avec la richesse, soit que le talent et le génie paient tribu à l'opulence, ou l'opulence au génie et au talent »²⁹. Ainsi, les élites sont appelées à servir de « filtres » aux idées car « toute idée, jetée immédiatement dans le peuple, au lieu d'y être insinuée, pour ainsi dire, goutte à goutte [...] sert de pâture à quelque passion éphémère à laquelle elle donne un moment le change, et qui la dévore et l'anéantit aussitôt. Les vérités les plus pures ont besoin de tomber de haut pour pénétrer les classes inférieures de l'État »³⁰. N'oublions pas qu'en plus de ces activités journalistiques, intellectuelles et administratives, Roederer est, par son statut de propriétaire de la verrerie de Saint-Quirin (Lorraine), très proche du milieu des « entrepreneurs » et des financiers. Si, sous le Directoire, Roederer insistait plus sur le capital intellectuel et culturel pour définir le groupe des élites, on constate ici un glissement dans la définition : désormais, elle s'appuie plus sur la prise en compte du capital financier et économique (il distingue d'ailleurs les « hommes de sens », « instruits et cultivés » des « esprits éclairés », « instruits... et riches »). Ce public de « propriétaires » est désormais directement visé par Roederer dans ses *Mémoires*, déplacement qui peut justifier certains articles très virulents, rédigés en particulier par G. Petitain, et qui peuvent par leur contenu sembler surprenants dans un journal dirigé par un « défenseur des Lumières » : en effet, ces articles critiquent violemment les nombreux « petits écrivains » qui fourmillent dans la littérature et dans la presse et qui sont, non seulement une menace pour l'ordre social et politique, mais encore pour l'ordre économique car ils sont à proprement parler improductifs³¹. Ces propos rejoignent en fait ceux de Roederer qui, dans « De la majorité nationale », use d'un langage métaphorique renvoyant au monde des affaires pour légitimer l'exclusion du plus grand nombre de la représentation politique : « l'association politique [...] est composée de ceux qui ont pris un intérêt direct, une action dans l'entreprise sociale. Le reste n'est que membre de la société domestique, et sous la garantie des chefs de famille »³².

- 11 La ligne éditoriale qui est choisie – la majorité des articles du journal touche aux questions financières, fiscales et économiques – met en lumière la volonté de toucher cette catégorie de « propriétaires », mais surtout de faire des *Mémoires d'économie* une sorte de journal officiel, un véritable « journal de gouvernement » comme l'affirme Roederer. En effet, selon lui, cette classe de propriétaires, véritable source de l'opinion publique, ne peut rester étrangère ou indifférente au gouvernement et à l'administration. Il convient au contraire que le gouvernement se tienne à l'écoute des intérêts de cette opinion publique et en même temps emploie les outils nécessaires pour l'influencer afin qu'elle garantisse l'ordre politique et social, influence d'autant plus nécessaire que, selon la théorie de l'opinion publique qu'il expose, c'est de cette classe de propriétaires que descendent ensuite les idées vers le peuple. Ainsi, « puisque l'expression du sentiment général et l'initiative de l'opinion appartiennent aux propriétaires, qu'ils sont ses guides et ses organes, c'est à leurs intérêts, c'est à leurs discours, c'est aux livres, aux journaux qui ont cours parmi eux, que le gouvernement doit donner toute son attention. L'autorité aurait beau vexer, opprimer, insulter la classe des citoyens qu'on appelle honnêtes gens... les honnêtes gens seront toujours le lieu de la majorité nationale »³³. La mission d'encadrement, en même temps que l'expression de cette opinion, doit être assignée à la presse, une presse officielle liée à l'administration, comme tendent à se présenter, selon les vœux de Roederer, ses *Mémoires d'économie*. Pour Roederer, ce journal doit être le support d'une interaction entre l'État et les propriétaires. On trouve sans doute ici exprimée une dimension importante de sa pensée politique.
- 12 Depuis l'an III, Roederer est favorable à un renforcement du pouvoir exécutif. Après le coup d'État de Brumaire, ce renforcement est acquis, mais, dès lors, la presse est chez Roederer amenée à jouer un rôle essentiel dans l'appareil institutionnel. En fait, il prend position dans le débat qui opposait en 1796 Benjamin Constant à Adrien Lezay-Marnésia : il s'oppose autant à Constant – qui voudrait gouverner sans l'opinion – qu'à Lezay qui voudrait mettre le gouvernement sous la dépendance de l'opinion³⁴. Selon Roederer, le gouvernement doit être à l'écoute de l'opinion publique, c'est-à-dire des élites sociales, et en même temps doit chercher à l'influencer et à la transformer : il s'agit donc de veiller à une adéquation la plus parfaite entre l'opinion publique et le gouvernement, plus précisément le pouvoir exécutif. C'est justement cette presse « officielle » qui doit permettre cette interaction (qui exclut chez Roederer l'idée d'une totale indépendance ou autonomie de l'opinion publique) : d'un côté, le journal doit être un organe d'expression de l'opinion publique ; de l'autre, le journal doit permettre au gouvernement, par le biais des rédacteurs, d'influencer, de diriger cette opinion publique. On le voit, le journaliste se voit réduire chez Roederer au statut d'intermédiaire entre l'opinion publique et le gouvernement (en un mot, le journaliste ne « fait » pas l'opinion). Si le gouvernement veut intervenir dans la surveillance de la presse, il doit s'appuyer sur des rédacteurs susceptibles de diffuser des principes propres à favoriser l'adéquation entre les intérêts des élites et ceux du régime. Roederer est ainsi favorable à une direction « administrative » de la presse et donc à la promotion de journaux qui, sur le modèle des *Mémoires d'économie*, seraient rédigés par les « journalistes-administrateurs ». Dans cette perspective, ce que Roederer entend par « opinion publique » n'est pas à rechercher du côté d'un pluralisme politique fondé sur l'opposition entre des opinions diverses, mais au contraire sur la construction d'une opinion homogène et stable susceptible d'appuyer l'action du gouvernement et d'en diffuser (à travers l'éducation par exemple) les principes (« l'ordre ») dans l'ensemble des couches sociales. À cet égard, on pourrait

presque dire que ce n'est pas au gouvernement de créer les conditions de la stabilité politique, mais à cette opinion publique qui prend sa source au sein des élites sociales. On voit dès lors qu'il n'est pas contradictoire pour Roederer de défendre la nécessité d'une presse officielle « libre » et de participer, comme président de la section de l'Intérieur du Conseil d'État, à la rédaction de la loi de nivôse an VIII particulièrement liberticide pour la presse politique ³⁵ : il s'agit encore de marquer une distinction entre les journaux « raisonnables » et officiels susceptibles de jouer un rôle dans l'interaction entre gouvernement et opinion publique et les journaux « passionnés » et « de partis » qui justement font en quelque sorte écran entre l'opinion publique et le gouvernement. Dans un texte publié en nivôse an X (décembre 1801), « De l'opposition », Roederer justifie le refus du pluralisme politique ; selon lui, l'opposition politique n'est possible et légitime que si elle reste cantonnée à une sphère limitée de « gens raisonnables » partageant les mêmes intérêts : cette opposition doit être « décente, raisonnable, éclairée, bien intentionnée, bien placée [et doit être] composée de citoyens vraiment français, de propriétaires, d'hommes honorables » ³⁶.

- 13 Le projet de créer un « journal officiel » susceptible de « diriger l'opinion publique » semble s'être heurté à la résistance des autorités et en premier lieu de Bonaparte. Dans son ouvrage *Napoléon, héros, imperator, mécène*, Annie Jourdan souligne l'hostilité de Bonaparte à mettre en place, en 1800, une véritable politique de direction administrative des journaux : cette intervention de l'État buterait sur un écueil, celui de la flagornerie et du panégyrisme ridicule ³⁷. Écoutons sur ce point un autre homme de presse proche de Roederer et de Bonaparte, Joseph Fiévée : « Rien ne me paraît moins utile que ces journaux mi-officiels [...]. On les lit bien moins pour s'en laisser diriger que pour savoir ce que le gouvernement veut qu'on pense, et dès qu'on voit un gouvernement quelconque prétendre faire l'opinion au jour le jour, les esprits se cabrent et se font une opinion directement opposée » ³⁸. Deux logiques s'affrontent quant à la surveillance des journaux : cette surveillance, selon Roederer, doit se faire en amont en mettant en place une politique d'encadrement administratif des journaux ; un contrôle en aval qui laisse une relative liberté aux rédacteurs et qui s'appuie sur une politique de surveillance policière. La disparition des *Mémoires d'économie* en septembre 1800 marque incontestablement un nouvel échec dans la tentative de Roederer de créer un journal officiel susceptible d'encadrer et de servir de relais entre l'opinion publique et le gouvernement. Mais Roederer n'abandonne pas pour autant le projet, au contraire. Sa nomination à la « Direction de l'Instruction publique et de l'esprit public », en mars 1802, lui permet de redonner corps au projet d'une direction administrative de la presse et de l'opinion publique. Dès son entrée en fonction en effet, Roederer s'engage dans une entreprise particulièrement ambitieuse : mettre en place une « statistique de l'opinion publique », sur le modèle des enquêtes statistiques départementales, entreprise dont les Archives privées de Roederer permettent de suivre l'avancée. Dans une lettre destinée à Hugues-Bernard Maret, secrétaire d'État et co-propriétaire depuis 1800 du *Journal de Paris*, Roederer présente son projet :

« On parle sans cesse de consulter l'opinion publique. Mais qu'est-ce que l'opinion publique ? Est-ce celle de ma coterie ou celle du café du coin ? Est-ce en écoutant aux portes, en décachetant les lettres, qu'on apprendra ce que c'est ? Non... Sur quoi peut-on connaître l'opinion publique ? Sur l'intérêt de la majorité des hommes qui composent ce qu'on appelle le public, c'est-à-dire de cette partie de la nation qui a des intérêts communs avec le peuple tout entier, mais qui a de plus que le peuple, de l'aisance, du loisir, de l'éducation, de la lecture, de la conversation, une opinion enfin et l'influence pour la faire prévaloir, c'est-à-dire, des propriétaires

[...]. Pour connaître l'opinion publique de France, il faut donc connaître l'état et l'intérêt des propriétaires français. C'est l'affaire de l'administration. »³⁹

- 14 Dès le mois de mars 1802, et constatant, en continuité avec ses propos de 1796, que « dans les faits, la littérature est tombée dans une parfaite stérilité, de sorte que les journaux sont devenus, non seulement une lecture générale, mais la principale lecture des citoyens »⁴⁰, il se livre, en collaboration avec Lavalette, chef du service de l'Administration générale des postes, à une véritable enquête sur les journaux parisiens, leurs rédacteurs, leur contenu et le nombre de leurs abonnés⁴¹. Roederer se lance par ailleurs dans une véritable « sociologie » des lecteurs⁴² des journaux : « l'influence particulière de chaque journal doit être mesurée par le nombre des abonnés, mais aussi par la profession des lecteurs ». Il distingue ainsi plusieurs types de lecteurs selon leurs attentes et leurs « caractères » : il distingue ainsi les « oisifs » (sans conséquence) ; les curieux ; les esprits « malins, frondeurs et caustiques » ; les « mécontents ». Chaque journal reflète donc les opinions d'un certain public de lecteurs : « Le *Moniteur* est le journal des fonctionnaires publics ; le *Journal des débats* est celui des ecclésiastiques et des mécontents sans état ; le *Journal de Paris* est celui des notaires et des cafés, le *Courrier des spectacles*, celui des gens de théâtre »⁴³. Selon lui, fort de cette approche sociologique, cette division des lectorats qui appartiennent tous à l'élite sociale est un danger car elle va à l'encontre de ce projet de réconciliation et de construction d'une opinion publique homogène sur lequel il entend faire reposer la stabilité sociale et politique. C'est donc en homogénéisant le lectorat que l'on peut parvenir à faire émerger cette « classe » intermédiaire entre la société et le gouvernement, classe qui, selon lui « devra être éclose des mêmes circonstances [que le gouvernement], intéressée comme lui à la destinée des principes et des personnes qui ont contribué à son développement »⁴⁴. Il tente ainsi d'utiliser sa position de pouvoir pour relancer le projet d'encadrement administratif de la presse, projet rendu selon lui d'autant plus nécessaire que la concurrence commerciale à laquelle se livrent, dans un contexte particulièrement difficile pour le monde de l'édition, les différents journaux est vive. Selon Roederer, la nécessité de se gagner un lectorat, c'est-à-dire la seule logique commerciale, s'oppose à la logique politique : pour vendre leur journal, les rédacteurs en viennent en effet à agiter les « passions » et donc les divisions : « le seul but où ils tendent est d'avoir le plus grand nombre d'abonnés qu'il est possible et qu'ils n'ont préféré le ton qu'ils ont pris, le langage qu'ils parlent [...] que par un simple calcul pécuniaire ou comme le moyen le plus efficace de multiplier les abonnements »⁴⁵.
- 15 Chargé de faire un rapport sur les journaux qui ont alors le plus d'abonnés (le *Journal des débats* et le *Publiciste*), rapport qu'il présente en août 1803 (fructidor an XI), il constate les dangers d'une presse qui, loin de participer à la réconciliation et à l'homogénéisation politique des élites, ne produit que des divisions et joue un rôle important dans l'exaspération des luttes intellectuelles et politiques. Roederer, on le sait, est un de ceux qui, à partir de 1801, participent très activement à la lutte menée contre les rédacteurs des journaux « détracteurs » du XVIII^e siècle et des Lumières. Mais pour lui, ces journaux (et en premier lieu le *Journal des débats*) représentent un véritable danger pour la stabilité sociale et politique parce qu'ils rendent justement impossible la formation d'une véritable « opinion publique » en favorisant la résurgence de « l'esprit de faction ». L'État doit donc intervenir plus activement dans l'économie et l'encadrement administratif des journaux, justifiant par là la proposition qu'il fait de créer encore un « journal prédominant » et de nommer à la tête de chaque journal un membre issu de l'administration. Ainsi, il ne s'agit

pas d'interdire ces journaux (ce qui aurait pour conséquence d'accroître le mécontentement des lecteurs : dans son *Rapport*, il estime ainsi que les lecteurs « mécontents » du *Journal des débats* sont une minorité, 4 000 sur 12 000 lecteurs, et que « ceux-ci n'en resteraient pas moins attachés à leurs origines et le gouvernement perdrait le moyen que lui donne la liste des souscriptions du journal pour connaître leur nombre et leur nom »), mais d'intervenir pour encadrer l'opinion : « D'ailleurs le grand nombre des abonnés de ce journal est une circonstance dont le gouvernement pourrait tirer un grand avantage : elle lui fournit le moyen d'établir à l'insu des malveillants même une utile communication entre eux et la chose publique »⁴⁶. L'importance qu'il accorde à l'encadrement administratif de la presse révèle en fait la fonction particulière que Roederer assigne à l'opinion publique dans le cadre des institutions politiques. Revenons sur son projet d'une « statistique » de l'opinion qui prend en compte des critères bien plus larges que les seuls journaux. Fin mai, il est parvenu à construire son modèle d'enquête statistique :

« Ce système, j'ai essayé de le former : je suis au moins sur la voie d'y réussir. Je crois qu'être instruit 1) des intérêts des différentes classes de la société ; 2) de leurs lectures quotidiennes et habituelles ; 3) de leurs amusements publics ; 4) de l'esprit des transactions civiles et commerciales, des prédicateurs qu'on suit, des orateurs du barreau qu'on préfère, des avocats, des médecins que l'on consulte, etc., et recevoir cette espèce d'information tous les trois mois, ou dans des circonstances données, ce serait avoir un critérium de l'opinion. »⁴⁷

- 16 Le 15 prairial an X (3/4 juin 1802), il envoie sa circulaire d'enquête aux préfets des différents départements, enquête dont nous n'avons pu malheureusement retrouver la trace. Or, cette initiative mécontente le premier Consul et oblige Roederer à faire flèche de tout bois pour se justifier : « Le premier Consul a été mécontent de la circulaire que j'ai adressée aux préfets pour être informé des noms et professions et autres circonstances des soixante contribuables les plus imposés de chaque département... [Le premier Consul] ne veut pas que je me mêle d'opinion publique »⁴⁸. Il propose sa démission et demande à retrouver son poste au Conseil d'État. En septembre 1802, Fourcroy le remplace. Roederer est alors nommé, avec Fouché, au Sénat et reçoit la sénatorerie de Caen, nomination qui lui permet de raffermir ses revenus, mais qui marque une mise en retrait politique.
- 17 L'échec des projets de Roederer quant à sa statistique de l'opinion publique et à la création d'un journal « prédominant », susceptible de servir de support à une interaction entre l'Exécutif et l'opinion publique, repose sur plusieurs logiques. D'une part, il apparaît que si Bonaparte accorde une place importante au contrôle de l'opinion publique, son approche ne correspond en aucune façon à la conception défendue par Roederer. Pour Bonaparte, et pour bien d'autres dans son entourage, il ne saurait y avoir une « interaction » entre l'État et l'opinion publique, mais une action univoque de l'État vers l'opinion. Ainsi, la propagande ou la logique policière et coercitive sont les deux moyens privilégiés utilisés par le régime dans sa relation avec l'opinion publique. Plus encore, en affirmant qu'il existe une opinion publique que la statistique doit permettre de connaître et dont un journal pourrait servir de cadre d'expression, Roederer confère à l'opinion publique un rôle proprement politique dans les institutions : c'est admettre que cette opinion peut jouer le rôle d'une « balise », d'un pouvoir « surveillant » par l'intermédiaire de ses porte-parole, bref que l'opinion publique pourrait être considérée comme un véritable contre-pouvoir d'où pourrait naître une opposition, certes « raisonnable », au régime. Il nous semble que Roederer cherche par le biais de la presse à construire cette opinion publique susceptible de garantir la stabilité sociale et politique, mais aussi de

jouer un rôle de pouvoir « surveillant », particulièrement dans un régime marqué par le renforcement de l'Exécutif. On voit là l'écueil auquel se heurte Roederer sous le Consulat, période pendant laquelle l'Exécutif ne met pas en place un véritable encadrement administratif de la presse (il faudra sur ce point attendre l'Empire et les mesures prises à partir de 1807). Entre 1800 et 1804, il apparaît que Bonaparte utilise les luttes entre les différents journaux, divisés entre « adversaires » et « partisans » des Lumières, afin de créer un équilibre des tensions qui lui est favorable pour renforcer son pouvoir personnel. Dès lors, la position de Roederer face à la presse se transforme radicalement. Selon lui, les luttes et les conflits qui traversent le monde des journaux constituent un danger pour l'ordre social et politique, rendant proprement impossible la « réconciliation » et l'émergence d'une opinion homogène et cohérente susceptible de garantir la stabilité des institutions. Dès 1801, et à la suite de l'échec des *Mémoires*, Roederer qui jusqu'à lors avait souligné l'importance des journaux dans la formalisation de l'opinion publique, tend désormais à en montrer les dangers. C'est là que l'on peut justifier, pour finir, le rôle joué par les *Opuscules littéraires et philosophiques* dont nous avons évoqué précédemment la publication du premier volume en octobre 1799. Deux volumes seront publiés, l'un en 1801, l'autre en 1803. En 1801, cet ouvrage « hybride », entre le journal et le livre, met en lumière une transformation des modalités d'écriture journalistique chez Roederer. On constate en effet un renversement : selon Roederer, ce n'est plus aux journaux de formaliser l'opinion publique et de permettre l'émergence d'une élite réconciliée et pacifiée, mais aux livres. Les *Opuscules*, composé d'un choix d'articles rédigés par Roederer dans le *Journal de Paris*, rendent compte de cette évolution : ils apparaissent en effet comme un nouveau modèle de publication dont le rôle serait justement de neutraliser le rôle d'une presse politique dénoncée comme dangereuse et subversive et de construire un nouvel espace de discussion politique, une nouvelle opinion publique susceptible de garantir la stabilité sociale et politique. Plus encore, on assiste par le biais de cette publication à un nouveau resserrement de cette couche sociale que Roederer instaure comme la source exclusive de l'opinion publique. Dans l'*Avertissement* du premier tome (1799), Roederer affirme que « ce n'est pas pour le public que j'ai fait imprimer ce recueil si peu digne de lui ; je n'en ai fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires pour des amis bienveillants qui ont bien voulu distinguer dans le *Journal de Paris* les morceaux sortis de ma plume d'avec ceux qui n'en sont pas »⁴⁹. Cette volonté de vouloir toucher un public restreint (« un petit nombre d'exemplaires ») et choisis (le terme « d'amis » a ici son importance) est réaffirmé en 1803 dans l'*Avertissement* du tome III : « Ce recueil n'a pas été imprimé pour le public, non plus que les deux volumes précédents. Il n'en a été tiré que cinquante exemplaires »⁵⁰. S'il ne s'agit pas pour moi de faire une lecture téléologique de la pensée de Roederer, il me semble néanmoins possible de dire que nous trouvons dans les *Opuscules* les origines de cette fameuse histoire des « salons », *Mémoires pour servir à la société polie* publiés en 1835⁵¹. Les *Opuscules* doivent en effet dessiner les contours d'un public très restreint composé « d'honnêtes gens » et contribuer à formaliser des pratiques d'échanges et de relations – une sociabilité élitiste – fondées sur la conversation et la politesse. Il s'agit ainsi pour Roederer de « dépolitiser » une opinion publique qui reste selon lui la seule garantie de la stabilité de l'ordre social et politique. On pourrait dire que les amis auxquels Roederer destine son journal dessinent les contours d'un salon virtuel. Les articles choisis marquent désormais une distance critique face à la presse qui, selon Roederer, favorise l'émergence de « partis » et de « factions ». Ce qui nous semble particulièrement révélateur de la fonction assignée aux *Opuscules* est la place accordée à la « critique »

littéraire et philosophique dont cette publication doit devenir le laboratoire. Ce changement de ligne éditoriale qui privilégie la littérature sur l'économie nous semble particulièrement significatif. Roederer tente de donner corps à une critique littéraire, « à la fois sévère et bienveillante » qui « s'attaque aux œuvres et non aux hommes », qui s'oppose à cette critique qualifiée de dangereuse caractérisant les différents journaux engagés dans la « guerre philosophique », que ce soit la *Décade philosophique* ou le *Journal des débats*.

- 18 On retrouve dans le cadre de cette réflexion sur la critique littéraire les mêmes arguments qu'il emploie dans la réflexion qu'il mène sur « l'opposition politique » en 1802. L'une comme l'autre ne sauraient être valables et valides que si elles se plient à des normes, et surtout restent cantonnées à une élite restreinte susceptible de suivre des règles de civilité. Dans le cas contraire, et c'est ce qu'il dénonce en stigmatisant les pratiques d'une critique littéraire « intolérante » réalisée par des journalistes « passionnés », le public perd son indépendance et son jugement pour tomber sous la tyrannie des journaux : dès lors, l'opinion publique ne peut donc plus jouer son rôle de « pouvoir indépendant »⁵². On voit ainsi naître une certaine « nostalgie » des cadres et des pratiques de sociabilité de l'Ancien Régime liés à une presse relevant de la « République des Lettres » (journaux périodiques...), signe le plus manifeste des désillusions de Roederer, mais aussi sans doute de ses contradictions pour faire émerger une presse politique... qui ne soit pas politique. Roederer, journaliste et théoricien de la presse, illustre bien les contradictions de cette période de transition : d'un côté, il présente une théorie sociologique de l'opinion publique qui nous semble particulièrement originale et novatrice ; de l'autre, il cultive une nostalgie de l'Ancien Régime, en refusant les logiques commerciales, voire capitalistiques, d'une presse qu'il présente comme un instrument de gouvernement et dont il entend maintenir la diffusion dans les bornes étroites d'un public restreint.

NOTES

1. Il achète en effet à cette date, pour la somme de 73 000 francs, la moitié des actions du journal à Corancez. Après avoir racheté, grâce à un prêt de Bonaparte, les parts de Corancez, Roederer en restera propriétaire jusqu'en 1811. Cf. Thierry LENTZ, « La presse républicaine modérée sous la Convention thermidorienne et le Directoire : Pierre-Louis Roederer, animateur et propriétaire du *Journal de Paris* et du *Journal d'économie publique* », *Revue historique*, 1994, CCXCII/2, pp. 297-313.

2. Rappelons ainsi que c'est dans les colonnes de ce journal qu'il participe aux débats auxquels donne lieu la rédaction de la Constitution de l'an III.

3. En novembre 1796, Mme de Staël dans une lettre adressée à Roederer affirme que le *Journal de Paris* exerce une « véritable dictature sur l'opinion publique ». Cf. Mme DE STAËL. *Correspondance générale*, Pauvert, 1968, tome III (1794-1795), « Lettre à P.-L. Roederer du 22 novembre 1796 », p. 272. Créé en 1777, premier quotidien, le *Journal de Paris* bénéficie d'une forte légitimité dans le monde de la presse. Le prix de la souscription du *Journal de Paris* en 1795 est de 42 livres par an. On estime ses abonnés au nombre de 3 000.

4. Le *Journal de Paris* donne de gros profits : 190 000 livres en 1795 ; 680 000 livres en 1796 (inflation) ; 41 000 en 1798.
5. P.-L. ROEDERER, *Œuvres... publiées par son fils*, Paris, Firmin Didot, 1853-1859, t. III, p. 291.
6. « Lettre de Corancez à Roederer, 13 thermidor an VI (31 juillet 1796) », A.N., 29/AP/10.
7. Dans une note manuscrite datée du 22 floréal an V (11 mai 1797), Roederer précise les conditions de cette publication : « L'abbé Morellet m'avait donné en 1789 des notes autographes de Diderot sur le traité des délits et des peines ; ayant établi une petite imprimerie pour la composition de mon *Journal d'économie publique*, je demandai à l'abbé Morellet la permission de réimprimer le traité des délits avec des notes de Diderot. Il y consentit [...] et m'offrit sa correspondance avec Beccaria qui n'avait jamais été publiée ; le tout à titre d'amitié et sans qu'il fut question le moins du monde de vendre de sa part ni d'acheter de la mienne. Cependant, l'édition faite, j'envoyai à l'abbé Morellet cent écus et 25 exemplaires en papier vélin, et de plus, je lui écrivis qu'il pouvait disposer d'autant d'exemplaires qu'il lui plaisait » (A.N., Archives privées Roederer, 29 AP 12).
8. Le 9 vendémiaire an V (30 septembre 1796), Morellet le sollicite pour venir en aide à Marmontel : « Il a fait [pour ses enfants] une grammaire et une logique qui pourront être utiles à d'autres qu'à ses enfants et même qu'à des enfants [...] Il a au reste trouver dans cet asile la paix et quelque bienveillance de ses voisins, mais il n'en est pas moins, par le désordre où nous vivons autant que par d'autres causes, dans une pauvreté qui accuse son siècle qu'il a éclairé et instruit ». Cf. MORELLET, « Lettre à P.-L. Roederer, 9 vendémiaire an V », dans Dorothy MEDLIN et alii (éd.), *Lettres d'André Morellet*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1994, t. II, 449 p., p. 229. Notons que Montesquiou est un émigré victime des lois contre les émigrés en 1795... Morellet connaît au même moment d'importantes difficultés. Pour Roederer, Montesquiou est un « fugitif » qui ne saurait être amalgamé aux émigrés.
9. *Journal d'économie publique*, op. cit., t. 1, 10 fructidor an V, p. 3.
10. *Id.*, p. 2.
11. *Id.*, p. 4.
12. *Id.*, t. 1, n° VI, 30 vendémiaire an V, « De l'esprit public », pp. 299-301.
13. Kenneth MARGERISON, *P.-L. Roederer : Political Thought and Practice during the French Revolution*, The American Philosophical Society, Philadelphie, 1983, 161 p., p. 117.
14. La souscription pour un an au *Journal d'économie publique* est de 24 livres.
15. *Journal d'économie publique*, op. cit., 20 pluviôse an V (février 1797).
16. Le 13 floréal an III (5 mai 1795), Roederer publie dans le *Journal de Paris* un article critiquant le rapport présenté le 12 floréal par Marie-Joseph Chénier limitant la liberté de la presse. Le 23 prairial, il présente dans le *Journal de Paris* un compte rendu très favorable des *Pensées libres sur la liberté de la presse à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier* de Morellet.
17. *Journal d'économie publique*, op. cit., t. 1, n° IX, 30 brumaire an V, p. 429.
18. *Id.*, t. III, n° XXVI, 20 floréal an V, pp. 379-380.
19. *Id.*, t. IV, n° XXX, 30 prairial an V. Ce texte sera réédité plus tard. Cf. P.-L. ROEDERER, *Des sociétés particulières, telles que les clubs, réunions, etc.*, Paris, an VII.
20. Sur les enjeux de ce débat, cf. C. PEYRARD, « Le débat sur le droit d'association et de réunion sous le Directoire », *A.H.R.F.*, 1994, n° 3, pp. 463-478.
21. *Opuscules mêlés de littérature et de philosophie*, Paris, Imprimerie du Journal de Paris, t. 1, vendémiaire an VIII (octobre 1799), 404 p. (B.N. Res. Z 4260).
22. Isser WOLOCH, *Napoleon and his Collaborators ; the Making of a Dictatorship*, New York-Londres, Norton, 2001, 281 p.
23. *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, Paris, imprimerie du Journal de Paris, 1799, t. I, n° II, pp. 75-88.
24. *Id.*, p. 75.
25. *Id.*, p. 77.

26. P.-L. ROEDERER, *De la philosophie moderne*, imprimerie du Journal de Paris, frimaire an VIII, 49 p.
27. *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, Paris, Imprimerie du Journal de Paris, 1799, t. I, vol. II, p. 78.
28. Comme le souligne Loïc Blondiaux, « Roederer fait ainsi reposer son dispositif d'observation de l'opinion sur une hypothèse que l'on trouvera développée bien des années plus tard par les sciences de l'information : l'existence de plusieurs niveaux de communication et d'une division sociale des rôles dans la formation de l'opinion » (L. BLONDIAUX, *La fabrique de l'opinion*, Seuil, 1998, p. 55).
29. *Mémoires d'économie publique*, op. cit., p. 80.
30. *Id.*, p. 85.
31. Cf. G. PETITAIN, « Quelques vues sur ce qu'on appelle la propagation des Lumières et les effets naturels d'une grande multiplication de cette classe d'hommes dits philosophes, penseurs, gens de lettres », *Mémoires d'économie publique*, op. cit, t. 1, n° V, pp. 279-313.
32. *Mémoires d'économie publique*, op. cit., t. 1, n° II, p. 77.
33. *Id.*, p. 88.
34. Selon Constant, il est nécessaire de gouverner sans prendre en compte une opinion publique versatile. Pour Marnésia, à l'inverse, la légitimité du gouvernement doit tout entière reposer sur la majorité nationale, fondée sur le sentiment général et exprimée dans l'opinion publique. Cf. sur ce débat, Pierre SERNA, « Barère, penseur et acteur d'un premier opportunisme républicain face au Directoire exécutif », *A.H.R.F.*, 2003, n° 2, pp. 101-128.
35. Le 23 nivôse an VIII (13 janvier 1800), Riouffe propose à Pierre-Louis Roederer de mettre en place une surveillance des journaux afin de prévenir la « dissolution de l'ordre social ». Il s'agit de « se faire donner un tableau exact des journaux existants, les changements de noms que chacun d'eux a subi, les noms des véritables rédacteurs, leurs professions antérieures, les différents journaux dans lesquels ils ont travaillé successivement et l'historique de leurs opinions ». Quatre jours plus tard, Roederer participe avec les trois Consuls et son ami d'Emmery à la rédaction de la fameuse loi sur la presse du 27 nivôse an VIII (A.N., 29/AP/91 [167]).
36. P.-L. ROEDERER, *De l'opposition*, Paris, Impr. de Hy, nivôse an X.
37. Annie JOURDAN, *Napoléon, héros, imperator, mécène*, Aubier, 1998, pp. 237 et suiv.
38. Joseph FIÉVÉE, *Correspondances*, t. 1, p. 2.
39. A.N., Archives Roederer, 29 AP 75 (Activités administratives. Conseil d'État. Ministre de l'Instruction publique, 1800-1802). Lettre à Maret.
40. A.N., Archives Roederer, 29 AP 91 [118].
41. «[Pour] pouvoir mesurer l'influence qu'exercent les journaux collectivement et celle qu'exerce chacun d'eux séparément, il faut connaître le nombre de feuilles qui se répandent chaque jour et le nombre de feuilles de chaque journal » (*ibid.*).
42. Jeremy D. POPKIN, « The Newspaper Press in French Political Thought », *Eighteenth-Century Culture*, 1981 (10), pp. 120-123.
43. A.N., Archives Roederer, 29 AP 91 [119].
44. «Observations sur les journaux détracteurs », *Opuscules*, 1803, p. 66.
45. A.N., Archives Roederer, 29 AP 91 [53]. Roederer, « Rapport fait au premier Consul (fructidor an XI) ».
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*, 29 AP 75.
48. *Ibid.*, Lettre à Maret du 21 prairial an X (10 juin 1802).
49. *Ibid.*
50. *Opuscules*, op. cit., tome III, an XII (1803), « Avertissement ».
51. Voir les passages qu'Antoine Lilti consacre à cet ouvrage dans « Les Salons d'autrefois : xviii ou xviii siècle ? », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 2002, nos 28-29, pp. 153-166.

52. «[Lorsque] des journaux quotidiens, institution toute nouvelle, inconnue au siècle de Louis XIV, s'emparent tous les matins de toute personne qui sait lire, la saisissant au saut du lit, lui intimant les premières impressions de la journée [...]. Alors, il n'y a plus de tribunal ; le jugement suprême est honteusement subjugué ; le public est sous la dépendance d'un tyran subalterne, dont il n'a qu'à prononcer les arrêts », « Observations morales et politiques sur les journaux détracteurs du XVIII^e siècle » (*Opuscules, op. cit.*, an XII, pp. 10 et suiv.).

RÉSUMÉS

L'objet de cet article est de réfléchir aux différents enjeux de l'activité journalistique de Pierre-Louis Roederer sous le Directoire et le Consulat. Vecteurs de son intervention dans l'espace des débats politiques, les différents journaux constituent pour Roederer des outils essentiels pour élaborer et donner corps à une pensée politique : l'attention portée à la construction de son public de lecteurs, aux formes matérielles du journal, permettent ainsi de mettre en lumière les différentes modalités à partir desquelles Roederer construit une figure particulièrement de journaliste-homme de lettres auquel il assigne une fonction spécifique dans l'espace social et politique. À partir des discours d'auto-légitimation de sa fonction d'homme de presse, Roederer présente une théorie de l'opinion publique qu'il tente d'adapter aux changements du contexte historique. Soucieux non seulement de conquérir l'opinion, mais de la contrôler et de la construire, Roederer entreprend le projet ambitieux et novateur de mettre en place une « statistique » de l'opinion publique qui se heurte à l'opposition de Bonaparte. L'analyse de cette réflexion sur l'opinion que propose Roederer permettra de réfléchir à sa position politique particulière sous le Directoire et le Consulat, position qu'on ne saurait réduire à un simple opportunisme.

Pierre-Louis Roederer and the Press during the Directory and Consulate: Public Opinion and Editorial Policy Issues. This article takes a look at the issues involved in Pierre-Louis Roederer's journalistic activity during the Directory and Consulate. As a means of taking part in political debates, the various journals were for Roederer essential tools for fashioning and giving substance to his political thought : the attention paid to building a body of readership and to the material shape of the news-sheet sheds light on the various ways in which Roederer created his special image as a journalist-man of letters to whom he ascribed a special role in the social and political sphere. Adept at justifying his job as a man of the press, Roederer presented a theory of public opinion which he contrived to adapt to the historical context of the day. His aim was not only to win over opinion but to control and fashion it, and Roederer undertook the ambitious and novel project of constructing a "statistics" of public opinion, which ran up against the opposition of Bonaparte. An analysis of Roederer's reflections on opinion may help pinpoint his peculiar political posture during the Directory and Consulate, which was not simply a matter of opportunism.

INDEX

Mots-clés : Roederer, Directoire, opinion publique, presse